



15 décembre 2022

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 9 décembre 2022

**Présents** : **Les Brouzils** : Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN pouvoir à Emilie DUPREY – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD pouvoir à Stéphanie VALIN, Eric SALAÜN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU pouvoir à Nathalie BODET, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Freddy RIFFAUD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc GAUTRON

En exercice : 30  
Présents : 24  
Votants : 29  
Quorum : 16

**N° 333-22 – Adoption du projet de territoire**

Vu la délibération n° 193-21 approuvant le lancement du projet de territoire  
Vu la décision n° 263-21 relative à l'attribution du marché d'élaboration du projet de territoire

Considérant que le projet de territoire a pour but de donner cohérence et visibilité à l'action de la communauté de communes. Il doit aussi servir à organiser l'action publique entre l'intercommunalité et ses communes membres. En somme, il s'agit de définir le projet politique de la communauté de communes et de le traduire dans une feuille de route opérationnelle.

Considérant que les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres :

- Fédérer les élus autour d'un projet politique et de valeurs,
- Proposer une vision d'ensemble et à long terme, concertée et co-construite avec les communes et partenaires de la communauté de communes,
- Définir les priorités du mandat,
- Affirmer le rôle de l'EPCI sur le territoire et auprès des habitants,
- Améliorer / renforcer la qualité des services apportés,
- Développer des politiques publiques plus ambitieuses.

Considérant qu'une première phase de diagnostic a donné lieu à une concertation des communes et des habitants qui a permis de mettre en lumière les caractéristiques du territoire et d'identifier les enjeux devant être traités dans ce projet de territoire.

Considérant qu'à partir de ces enjeux, les élus communautaires et municipaux ont pu travailler sur les orientations qu'ils souhaitent adopter pour chacune des quatre thématiques qui avaient été retenues : économie, environnement, services à la population, aménagement. Ce sont ainsi 14 projets prioritaires qui ont été validés :

**Thématique économie :**

- Le développement stratégique et la qualification d'une offre économique immobilière
- La structuration d'une fonction globale d'animation des réseaux économiques
- L'animation d'une démarche « métiers », en appui aux entreprises et contributive aux services rendus sur notre territoire

**Thématique environnement :**

- La consolidation d'une approche globale de l'eau
- La promotion d'une approche culturelle et stratégie du bocage et de la biodiversité
- L'accompagnement de la transition énergétique et climatique
- Des offres de mobilités alternatives et diversifiées

**Thématique services à la population :**

- Un pacte sportif et culturel pour une ouverture et un accès à tous
- Des réseaux performants d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement
- L'accompagnement solidaire des parcours de vie
- L'attractivité du territoire pour les professionnels du soin et la promotion de la santé

**Thématique aménagement :**

- Le renforcement de l'approche de l'urbanisme de projet au bénéfice d'une forte mobilisation des démarches de revitalisation des cœurs de bourgs
- Une diversification du parc de logements pour faciliter les parcours résidentiels

**Projet transversal :**

- Affirmer et animer un pacte de gouvernance et un pacte fiscal et financier

Considérant que le projet politique étant défini, la feuille de route opérationnelle a pu être élaborée en lien avec les élus et services référents, de façon à identifier et prioriser les actions découlant de ces orientations stratégiques, mais aussi afin d'évaluer les besoins en moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre.

Considérant que les élus et les services se sont assurés que les actions du projet de territoire n'impactent pas la situation financière de la collectivité et que les ratios financiers restent inchangés.

Considérant que les élus du comité de pilotage ont validé le programme d'actions du projet de territoire le 17 novembre dernier.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité (29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) adopte le projet de territoire.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2022

Le Président,  
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).